

Grille tarifaire par tranches de prix :

Honoraires charge acquéreur

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
De 0 à 49 999 €	5 900 € TTC
De 50 000 à 99 999 €	6 900 € TTC
À partir de 100 000 €	6,9 % TTC
Biens situés à plus de 100 Km d'une agence Demeures et Patrimoine + immobilier pro (hors location)	8 % TTC

LOCATION de locaux commerciaux ou professionnels : honoraires à la charge du locataire : 20 % HT du loyer annuel, soit 24 % TTC.

DELEGATION DE MANDAT : En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont celles de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Informations complémentaires :

- Honoraires à la charge de l'acquéreur, sauf disposition contraire précisée dans le mandat ou l'annonce
- Les honoraires comprennent : estimation, conseil, visites, négociation, constitution et suivi du dossier jusqu'à l'acte définitif
- TVA au taux en vigueur : 20 %

L'agence ne reçoit ni ne détient aucun fonds, effets ou valeurs pour le compte de ses clients, en dehors de ses honoraires.

Conformément à l'article L. 721-2 du Code de la construction et de l'habitation, la présente grille est affichée et disponible en agence.

Numéro carte professionnelle : CPI 1601 2021 000 000 001 délivré par la CCI Angoulême